

PALATINE INSTITUTIONS

Société d'investissement à capital variable - SICAV

Relevant de la directive 2014/91/UE

***Monétaire à Valeur Liquidative Variable (VNAV)
standard***

Rapport Annuel 2020



PALATINE INSTITUTIONS

SICAV GENERALE

RELEVANT DE LA DIRECTIVE EUROPEENNE 2014/91/UE

MONETAIRE A VALEUR LIQUIDATIVE VARIABLE (VNAV) STANDARD

RAPPORT ANNUEL DE GESTION

31/12/2020

- I - CARACTERISTIQUES

► **OPCVM d'OPC** : Inférieur à 10% de l'actif net

► **Objectif de gestion et stratégie d'investissement** :

La SICAV a pour objectif d'obtenir un rendement supérieur à l'EONIA capitalisé, indice représentatif du taux monétaire de la zone euro, après prise en compte des frais courants. Cependant, dans certaines circonstances exceptionnelles et conjoncturelles de marché telles que de très faibles (voire négatifs) niveaux de taux d'intérêt du marché monétaire, la valeur liquidative de l'OPCVM est susceptible de baisser ponctuellement et de remettre en cause ponctuellement le caractère positif de la performance de la SICAV. Elle investit dans des titres de créance (obligations, etc.) et dans des instruments du marché monétaire dont l'échéance maximale est de 2 ans. Le gérant s'assure que les titres détenus en portefeuille sont de haute qualité de crédit. La gestion procède à l'allocation du niveau de risque de crédit (critères financiers, choix du segment de courbe crédit, choix de la qualité de crédit et sélection des titres). Par dérogation, la SICAV envisage d'investir plus de 5% et jusqu'à 100% de ses actifs dans différents instruments du marché monétaire émis ou garantis d'états ou d'administrations (cf prospectus).

LA SICAV respectera les limites réglementaires de Maturité Moyenne Pondérée (maximum 6 mois), de Durée de Vie Moyenne Pondérée (maximum 12 mois), et de maturité résiduelle jusqu'à l'échéance légale des titres (maximum de 2 ans). Le processus de gestion repose sur une analyse pragmatique des facteurs clés (variables économiques, marchés et facteurs techniques) de l'évolution des taux d'intérêt réels et de l'inflation. Il peut utiliser des instruments financiers à terme de taux et/ou de change dans un but de couverture. Les titres en devises sont généralement couverts contre le risque de change.

Les revenus nets de la SICAV sont intégralement investis.

La SICAV ne s'appuie pas sur un soutien extérieur pour garantir sa liquidité ou stabiliser sa valeur liquidative par action.

L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours ouvrés avant 11h30. Le rachat est exécuté le jour même sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

Durée de placement recommandée : 3 mois.

► **Indicateur de référence** :

L'indicateur de référence est l'indice EONIA (Euro Overnight Index Average) capitalisé. Il correspond à la moyenne des taux au jour le jour de la zone Euro, il est calculé par la Banque Centrale Européenne et représente le taux sans risque de la zone Euro. Il est publié par la Fédération Bancaire Européenne. Les informations sur ce taux sont notamment disponibles sur le site internet de la Banque de France www.banque-france.fr.

L'administrateur de l'indice bénéficie de l'exemption de l'article 2.2 du règlement Benchmark en tant que banque centrale et à ce titre n'a pas à être inscrit sur le registre de l'ESMA.

Le FCP n'est ni indiciel ni à référence indicielle et l'indice ne constitue qu'un indicateur de comparaison a posteriori de la performance

► **Profil de risque** :

Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion ; ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés financiers.

Compte tenu de l'orientation de la SICAV, l'investisseur s'expose à un certain nombre de risques, dont les principaux sont détaillés ci-dessous.

Risque de perte en capital : l'investisseur ne bénéficie d'aucune garantie de capital et peut donc ne pas retrouver son capital initialement investi.

Risque de crédit : la SICAV peut être totalement exposé au risque de crédit sur les émetteurs privés ou publics. En cas de dégradation de leur situation ou de leur défaillance, la valeur des titres de créance peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de taux : la SICAV peut, à tout moment, être totalement exposée au risque de taux, la sensibilité aux taux d'intérêt pouvant varier en fonction des titres à taux fixe détenus et entraîner une baisse de sa valeur liquidative. Toutefois, la valeur liquidative sera peu sensible aux variations des taux réels.

Risque de contrepartie : la SICAV pouvant avoir recours à des instruments financiers négociés de gré à gré (titres de créance, prises en pension) il existe un risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de la SICAV.

Risque lié au recours aux dérivés : le FCP peut avoir recours à des dérivés ce qui peut induire un risque de baisse de la valeur liquidative plus significative et rapide que celle des marchés sur lesquels il est investi.

Risque juridique : l'utilisation des acquisitions et cessions temporaires de titres peut entraîner un risque juridique notamment relatif aux contrats conclus. Le FCP est susceptible de subir un certain nombre de risques inhabituels notamment une législation contradictoire, le manque de clarté ou le non-respect de la réglementation par d'autres acteurs du marché.

Risque opérationnel : la SICAV peut être exposée à des difficultés de négociation ou une impossibilité momentanée de négociation de certains titres dans lesquels l'OPCVM investit ou de ceux reçus en garantie en cas de défaillance d'une contrepartie d'opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres

- II - ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER ET POLITIQUE DE GESTION

L'année 2020 a été marquée par la pandémie de Covid-19, qui a ébranlé le monde et les marchés. En effet, celle-ci a engendré une perte de confiance majeure, qui s'est traduite par un écartement des spreads de crédit et une perte de liquidité. Les différents Etats touchés par cette crise ont dû mettre en place des mesures afin de limiter l'impact des confinements sur l'économie.

Les banques centrales, afin de contenir au mieux l'impact de la crise sanitaire du Covid-19 ont décidé d'assouplir leurs politiques monétaires. Ainsi la BCE a décidé de mettre en place un programme d'achats d'urgence (PEPP) pour un montant de 1 850 milliards d'euros, avec une échéance portée à fin mars 2022. Dans le même temps, l'enveloppe du programme d'achats standard (APP) a été augmentée de 120 milliards d'euros. De plus, des opérations de TLTRO à un taux de -1% ont été initiées et se poursuivront jusqu'en juin 2022. Du côté de la FED, une des mesures majeures annoncée par J. Powell a été la baisse de 1 point des taux directeurs des Fed Funds qui sont désormais dans la fourchette 0,25%/0,75%. Ceux-ci devraient rester inchangés tant que la reprise économique ne sera pas complète. Dans le même temps, la FED a relancé son programme de Quantitative Easing, sans aucune limite avec des rachats de 120 milliards de dollars par mois.

En sus des mesures prises par les banques centrales, l'Europe tout comme les Etats-Unis ont pris des mesures afin de limiter l'impact de la crise du Covid-19 sur leur économie. Les 27 pays de l'Union Européenne sont convenus d'un Plan de relance solidaire, d'un montant global de 750 milliards d'euros : 390 milliards d'euros de subventions et 360 milliards d'euros de prêts. Aux Etats-Unis, un plan de relance de 900 milliards de dollars a été ratifié.

Il faut enfin évoquer le Brexit et l'accord commercial entre l'Union européenne et le Royaume-Uni officialisé à quelques jours seulement de la fin de la période de transition : the deal is done !

Les taux souverains se sont fortement resserrés au cours de l'année. Le 10 ans allemand est ainsi passé de -0,18% à fin décembre 2019 à -0,57% à fin décembre 2020. Le 10 ans français est quant à lui passé de 0,12% à fin décembre 2019 à -0,34% à fin décembre 2020. Le taux américain à 10 ans s'est fortement resserré, à 0,92%, suite à la baisse des taux directeurs américains. Les taux souverains italiens ont quant à eux été plus chahutés et le taux à 10 ans finit l'année 2020 à 0,54%, contre 1,41% à fin décembre 2019.

Le marché du crédit a été impacté par la crise sanitaire et les indices iTraxx se sont donc écartés. L'iTraxx Main (Investment Grade) est de 48 points en fin d'année 2020 contre 44 points à fin décembre 2019, avec un plus haut à 139 points à la mi-mars. L'iTraxx Xover (High Yield) est monté de 207 points à fin décembre 2019 à 244 points en fin d'année 2020, après un plus haut à 707 points mi-mars.

L'année 2020 marque un nouveau record historique pour le marché corporate euro : 504,2 milliards d'euros émis, en progression de 14% par rapport au précédent record inscrit en 2019. La maturité moyenne pondérée des émissions (hors hybrides) est stable à 8,3 ans.

Sur Palatine INSTITUTIONS, la Weighted Average Maturity (WAM) est en baisse sur un an glissant, passant de 72 jours fin décembre 2019 à 61 jours en fin d'année 2020. Il en est de même pour la Weighted Average Life (WAL) qui ressort à 114 jours au 31 décembre 2020, contre 216 jours un an auparavant. Ces évolutions sont la résultante des choix fait par l'équipe de gestion, qui a souhaité désensibiliser le portefeuille afin de se prémunir des regains de stress sur les marchés. Dans un marché où tous les signaux semblaient au vert, nous avons, en début d'année 2020, rallongé la WAM et la WAL du fonds afin de bénéficier d'un pick-up de rendement. Mais la crise du Covid-19 a engendré un stress de liquidité sur le marché obligataire, ce qui a impacté la performance de Palatine INSTITUTIONS, avec un plus bas mi-avril à -0,46%. Notre poche de liquidité étant suffisante, nous avons pu conserver nos positions et initier la désensibilisation du portefeuille dans un marché plus clément. Dans le même temps, nous avons réinvesti nos liquidités sur des titres à échéance courte ainsi que sur de la dette souveraine, afin de préserver la liquidité du fonds et de se prémunir de tout regain de stress.

L'encours du fonds est en baisse, ressortant à 820 millions d'euros fin d'année 2020 contre plus de 1 milliard d'euros fin d'année 2019.

La performance de PALATINE INSTITUTIONS sur 1 an est de **-0,18%** net de frais de gestion, quand l'indicateur de référence Eonia s'affiche à -0,47%. Nous offrons un différentiel de performance positive de 29 points de base pour un portefeuille ayant un rating moyen A2-P2.

Les performances passées de la SICAV ne préjugent pas de ses performances futures.

Depuis février 2020, la crise sanitaire liée au Covid-19 a déclenché une tempête boursière inédite, qui a été renforcée par l'arrêt volontaire, progressif mais généralisé de pans entiers de l'économie mondiale par le biais du confinement des populations.

Il est particulièrement difficile de prévoir les marchés dans les prochaines semaines ou mois, et sans doute resteront-ils très volatils au gré des évolutions sanitaires et des nouvelles économiques.

- III - INFORMATION SUR LES TECHNIQUES DE GESTION DE PORTEFEUILLE

- ✓ Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace de portefeuille ;
- ✓ Identité des contreparties à ces techniques ;
- ✓ Type et montant des garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie ;
- ✓ Revenus découlant de ces techniques pour l'exercice comptable et frais opérationnels directs et indirects occasionnés.

Sur l'exercice 2020, la SICAV n'a pas eu recours à ces techniques.

- IV - INFORMATION SUR LA TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET LA REUTILISATION (SFTR)

- ✓ Informations générales : Montant des titres et matières premières prêtés
 Montant des actifs engagés
- ✓ Données sur la concentration ;
- ✓ Données d'opérations agrégées pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global ;
- ✓ Données sur la réutilisation des garanties (collatéral) ;
- ✓ Conservation des garanties reçues par l'OPC dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global ;
- ✓ Conservation des garanties fournies par l'OPC dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global ;
- ✓ Données sur les revenus et les coûts de chaque type d'opération de financement sur titres et de contrat d'échange sur rendement global.

Sur l'exercice 2020, la SICAV n'a pas eu recours à ce type d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

- V - INFORMATIONS D'ORDRE DEONTOLOGIQUE

Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires

Les intermédiaires financiers sont sélectionnés dans le respect des principes de « best execution » sur la base d'une approche multi - critères faisant l'objet d'une grille d'évaluation spécifique :

- | | |
|---|---|
| - Tarification | - Confidentialité |
| - Qualité de l'exécution | - Organisation de réunions avec les émetteurs |
| - Qualité des analyses | - Qualité du back – office |
| - Qualité du conseil | - Traitement des litiges |
| - Capacité à intervenir dans des situations spéciales | |

Certains intermédiaires peuvent être privilégiés de manière plus systématique en fonction de leur spécialisation sur certains marchés ou certaines valeurs.

Un Comité semestriel encadre la sélection des intermédiaires, l'évaluation de l'adéquation de la qualité des services offerts, et analyse les statistiques d'activité et le volume de courtage

La politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires et le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation de Palatine Asset Management pour l'ensemble des transactions sur actions réalisées au cours de l'exercice 2020 sont disponibles sur le site www.palatine-am.com rubrique A propos/Réglementation.

Support d'information sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

L'information sur les modalités de prise en compte par la société de gestion de critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) figure sur le site internet de Palatine Asset management www.palatine-am.com rubrique ISR.

La SICAV PALATINE INSTITUTIONS ne prend pas en compte les critères ESG.

Risque global du FCP

La société de gestion utilise pour calculer le risque global de la SICAV la méthode du calcul de l'engagement telle que définie aux articles 411-74, 411-75 et 411-76 du règlement général de l'AMF, et par l'instruction AMF n° 2011-15.

Mention sur les rémunérations :

La rémunération variable est composée en règle générale de 70 % de critères quantitatifs et de 30 % de critères qualitatifs. Ces éléments qualitatifs prennent notamment en compte : le management, le

travail en équipe (présence et participation aux comités, qualité du travail en binôme et avec le reste de l'équipe), le partage de l'information, la participation à la réussite collective, la transparence, les intérêts des clients et la capacité à nouer une relation de confiance avec eux, le respect des processus de décisions d'investissement et plus particulièrement l'intégration des risques en matière de durabilité.

La rémunération variable peut être modifiée selon les risques pris et la rentabilité de la société de gestion. Le pourcentage appliqué pourra être différent selon les fonctions et les résultats de chaque collaborateur. La réduction de la rémunération variable sera significative en cas de pertes de la société, ou d'une prise de risques passés et futurs jugée excessive et inacceptable. Elle pourra aller jusqu'à la suppression totale de la rémunération variable. Les risques visés comprennent principalement les risques pris en matière de gestion, le risque de contrepartie, le risque de non-conformité, une insuffisance en matière de contrôle, de connaissance des clients, des pratiques visant à s'éloigner de la réglementation.

Pour l'exercice 2020, le montant total des rémunérations versées par Palatine Asset Management à son personnel (31 personnes concernées au cours de l'exercice) représente 2 907 K€, et se décompose pour 2 275 K€ au titre des rémunérations fixes et pour 632 K€ au titre des rémunérations variables.

Aucune rémunération n'est versée par l'OPC, il n'y a pas d'intéressement aux plus-values (carried interests).

- VI – RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce, modifié par l'ordonnance n° 2017-1180 du 19 juillet 2017, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint les informations suivantes :

1. Les conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de PALATINE INSTITUTIONS et, d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales : Néant
2. Le tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2, et faisant apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice : Néant
3. Les modalités d'exercice de la direction générale prévues à l'article L.225-51-1 :
La direction générale de la société est assumée, sous sa responsabilité, par une personne physique nommée par le conseil d'administration et portant le titre de directeur général.
4. La liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice est jointe au dossier du conseil d'administration.

- VII – PRINCIPAUX MOUVEMENTS DU PORTEFEUILLE

ISIN	Designation	Type	Date	Quantité	Montant(€)
DE000A29K7U7	NEU CP METRO AG 06/03/2020 PRECOMPTE	Achat TCN	19/02/2020	40 000 000	40 001 556
DE000A29K7E1	NEU CP METRO AG 14/02/2020 PRECOMPTE	Achat TCN	05/02/2020	40 000 000	40 000 778
DE000A29K7Q5	NEU CP METRO AG 21/02/2020 PRECOMPTE	Achat TCN	12/02/2020	40 000 000	40 000 778
DE000A254MM3	NEU CP METRO AG 07/02/2020 PRECOMPTE	Achat TCN	06/01/2020	40 000 000	40 000 667
FR0126108861	NEU CP FIMALAC 09/02/2021 PRECOMPTE	Achat TCN	31/01/2020	35 000 000	35 005 324
FR0126030255	NEU CP FAURECIA 06/02/2020 PRECOMPTE	Achat TCN	02/01/2020	35 000 000	35 003 306
DE000A25Q1N3	NEU CP AXEL SPRINGER AG 10/02/2020 PRECOMPTE	Achat TCN	02/01/2020	35 000 000	35 000 622
DE000A25Q166	NEU CP AXEL SPRINGER AG 30/03/2020 PRECOMPTE	Achat TCN	06/02/2020	35 000 000	35 000 238
XS2080999654	SANTA CONS Eurib3 05/21 *EUR	Achat d'obligations	08/01/2020	300	30 119 373
IT0005415952	BOT (ITA) 29/01/2021 0,00 %	Achat TCN	15/12/2020	30 000	30 020 731

- VIII - OPERATIONS OU LE GROUPE A UN INTERET PARTICULIER

Au 31/12/2020 :	- OPCVM	=	- % de l'actif net
	- Obligations	=	- % de l'actif net
	- T.C.N.	=	- % de l'actif net

- IX - INFORMATIONS PARTICULIERES

- CHANGEMENTS INTERVENUS :

Néant.

- CHANGEMENTS A INTERVENIR SUR LE PROCHAIN EXERCICE :

Néant.

PALATINE INSTITUTIONS

Société d'Investissement à Capital Variable

42, rue d'Anjou
75008 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

PALATINE INSTITUTIONS

Société d'Investissement à Capital Variable

42, rue d'Anjou
75008 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif PALATINE INSTITUTIONS constitué sous forme de société d'investissement à capital variable (SICAV) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les fonds, leurs investissements et l'évaluation des actifs et passifs correspondants. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur la gestion opérationnelle des fonds et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction de la société d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SICAV.

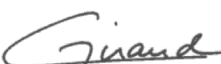
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la société de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le

Le Commissaire aux Comptes
Deloitte & Associés


Sylvain GIRAUD

BILAN ACTIF AU 31/12/2020 EN EUR

	31/12/2020	31/12/2019
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	795 720 242,80	988 945 146,03
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	251 658 755,07	385 534 268,78
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	251 658 755,07	385 534 268,78
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	461 389 869,53	594 719 332,36
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	364 364 223,36	563 708 995,01
Titres de créances négociables	349 353 289,62	528 708 276,40
Autres titres de créances	15 010 933,74	35 000 718,61
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	97 025 646,17	31 010 337,35
Organismes de placement collectif	82 671 618,20	8 691 544,89
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	82 671 618,20	8 691 544,89
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	31 899,10	0,00
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	31 899,10	0,00
COMPTES FINANCIERS	59 357 224,85	23 795 178,86
Liquidités	59 357 224,85	23 795 178,86
TOTAL DE L'ACTIF	855 109 366,75	1 012 740 324,89

BILAN PASSIF AU 31/12/2020 EN EUR

	31/12/2020	31/12/2019
CAPITAUX PROPRES		
Capital	832 090 758,71	1 012 514 480,55
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-1 389 680,59	-6 549 444,08
Résultat de l'exercice (a,b)	119 385,49	3 926 102,07
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	830 820 463,61	1 009 891 138,54
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instrument financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	24 288 903,02	2 849 186,22
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	24 288 903,02	2 849 186,22
COMPTES FINANCIERS	0,12	0,13
Concours bancaires courants	0,12	0,13
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	855 109 366,75	1 012 740 324,89

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 31/12/2020 EN EUR

	31/12/2020	31/12/2019
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31/12/2020 EN EUR

	31/12/2020	31/12/2019
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	1 557 991,89	4 057 950,68
Produits sur titres de créances	455 821,71	378 884,45
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	2 013 813,60	4 436 835,13
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	65 466,77	133 174,11
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	65 466,77	133 174,11
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	1 948 346,83	4 303 661,02
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	1 836 722,94	1 868 037,23
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	111 623,89	2 435 623,79
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	7 761,60	1 490 478,28
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	119 385,49	3 926 102,07

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Information sur les incidences liées à la crise du COVID-19

Les comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisées au cours d'ouverture du jour appelé J des marchés soit en fonction de zone d'appartenance du marché :

- Zone Asie : cours de clôture J des marchés
- Zone Europe : cours d'ouverture J
- Zone Amérique : cours de clôture (J-1).

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours d'ouverture communiqués par différents prestataires de services financiers.

Les intérêts courus des obligations sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés ou assimilés sont valorisés pour le calcul de la valeur liquidative du jour (J) :

- Zone Asie : au cours de compensation du jour
- Zone Europe : au cours d'ouverture du jour (J)
- Zone Amérique : au cours de compensation de (J-1).

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.
Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0000299877 - PALATINE INSTITUTIONS : Taux de frais maximum de 0,20% TTC

La commission de surperformance est basée sur la comparaison entre la performance de la SICAV et celle du taux de référence défini ci-après, sur l'exercice comptable qui débute le lendemain du dernier jour de bourse du mois de décembre de l'année N-1 et s'achève le dernier jour de bourse du mois de décembre de l'année N.

Le taux de référence est égal à l'Eonia capitalisé calculé quotidiennement. La performance de la SICAV est calculée en fonction de l'évolution de la valeur liquidative.

- Si la performance de la SICAV est positive et supérieure à celle de l'indice de référence défini ci-dessus, la part variable des frais de gestion représentera 30% de la différence entre la performance de la SICAV et celle du taux de référence.

- Si la performance de la SICAV est positive mais inférieure à celle de l'indicateur de référence défini ci-dessus (sous performance), la part variable fera l'objet d'une reprise sur provision.

- Si la performance de la SICAV est négative, la part variable des frais de gestion sera nulle (aucun calcul de commission).

- Méthode de calcul de la commission de surperformance : méthode de la provision quotidienne dite **variation quotidienne**. Si la performance de la SICAV, depuis la VL précédente, est positive et supérieure à celle de l'indicateur de référence calculée sur la même période, cette surperformance fera l'objet d'une provision au titre de la commission de surperformance lors du calcul de la valeur liquidative. L'assiette de calcul est l'actif net de l'OPC après frais de gestion mais avant provision de la commission de surperformance.

- Dans le cas d'une sous-performance de la SICAV par rapport à celle de l'indicateur de référence (les deux performances étant positives) entre deux valeurs liquidatives, toute provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provision. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures. Le taux de provisionnement est identique pour la constitution de la provision et pour la reprise. De plus, avec la méthode de variation quotidienne, qui atténue l'effet volume, aucune surperformance sur les rachats n'étant prélevée, il n'y a pas de provision relative aux rachats acquise à la société de gestion.

La période de référence pour le calcul de la commission de surperformance est adossée à l'exercice comptable du fonds, soit une période de 12 mois. Ainsi, la commission de surperformance ne sera définitivement perçue qu'à la clôture de l'exercice comptable.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action PALATINE INSTITUTIONS	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 31/12/2020 EN EUR

	31/12/2020	31/12/2019
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	1 009 891 138,54	470 460 946,34
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	2 640 330 131,97	3 277 236 840,56
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-2 817 599 184,70	-2 737 532 590,36
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	516 696,39	841 339,72
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-1 900 768,40	-5 288 165,27
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	-380 031,58
Frais de transactions	0,00	0,00
Différences de change	0,02	382 438,57
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-529 174,10	1 734 736,77
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-328 187,80</i>	<i>200 986,30</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-200 986,30</i>	<i>1 533 750,47</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	111 623,89	2 435 623,79
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	830 820 463,61	1 009 891 138,54

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	178 546 693,36	21,49
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	73 112 061,71	8,80
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	251 658 755,07	30,29
TITRES DE CRÉANCES		
Titres négociables à court terme (NEU CP) émetteurs non financiers Étrangers - Européens marché non réglementé	97 025 646,17	11,68
Titres négociables à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers étrangers - Non Européens	5 003 978,66	0,60
Autres Titres négociables à court terme (NEU CP) émetteurs non financiers étrangers marché réglementé	10 006 955,08	1,20
Titres négociables à moyen terme (NEU MTN)	27 697 226,65	3,33
Titres négociables à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	206 056 029,01	24,80
Titres négociables à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	115 600 033,96	13,92
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	461 389 869,53	55,53
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	73 112 061,71	8,80	0,00	0,00	178 546 693,36	21,49	0,00	0,00
Titres de créances	394 108 186,07	47,44	0,00	0,00	67 281 683,46	8,10	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	59 357 224,85	7,14
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,12	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	48 529 107,33	5,84	196 114 667,74	23,60	7 014 980,00	0,84	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	326 026 195,58	39,24	111 822 748,70	13,46	23 540 925,25	2,83	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	59 357 224,85	7,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 AUD		Devise 2 NOK		Devise 3 SEK		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	2,15	0,00	0,00	0,00	0,02	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	31/12/2020
CRÉANCES		
	Coupons et dividendes en espèces	31 899,10
TOTAL DES CRÉANCES		31 899,10
DETTES		
	Achats à règlement différé	23 503 182,72
	Frais de gestion fixe	391 273,31
	Frais de gestion variable	382 545,87
	Autres dettes	11 901,12
TOTAL DES DETTES		24 288 903,02
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-24 257 003,92

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
Actions souscrites durant l'exercice	1 035 644	2 640 330 131,97
Actions rachetées durant l'exercice	-1 105 195	-2 817 599 184,70
Solde net des souscriptions/rachats	-69 551	-177 269 052,73
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	325 944	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	31/12/2020
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 454 177,06
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,16
Frais de gestion variables	382 545,88
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2020
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	31/12/2020
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2020
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			25 997 250,00
Instruments financiers à terme	FR0010750984	Ostrum ISR EONIA 6-12 MOIS I	25 997 250,00
Total des titres du groupe			25 997 250,00

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/12/2020	31/12/2019
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	119 385,49	3 926 102,07
Total	119 385,49	3 926 102,07

	31/12/2020	31/12/2019
Action PALATINE INSTITUTIONS		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	119 385,49	3 926 102,07
Total	119 385,49	3 926 102,07

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	31/12/2020	31/12/2019
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-1 389 680,59	-6 549 444,08
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-1 389 680,59	-6 549 444,08

	31/12/2020	31/12/2019
Action PALATINE INSTITUTIONS		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-1 389 680,59	-6 549 444,08
Total	-1 389 680,59	-6 549 444,08

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/12/2016	29/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020
Actif net en EUR	538 348 950,24	584 824 885,97	470 460 946,34	1 009 891 138,54	830 820 463,61
Nombre de titres	210 599	228 782	184 213	395 495	325 944
Valeur liquidative unitaire	2 556,270	2 556,250	2 553,890	2 553,486	2 548,966
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-44,82	-21,75	-21,90	-16,56	-4,26
Capitalisation unitaire sur résultat	43,69	23,23	23,65	9,92	0,36

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
DB 1 5/8 02/12/21	EUR	2 500 000	2 541 307,10	0,31
DEUTSCHE BK E3R+0.65% 10-09-21 EMTN	EUR	22 300 000	22 344 875,03	2,69
VOLKSWAGEN LEASING E3R+0.45% 02-08-21	EUR	10 000 000	10 012 100,00	1,20
VOLKSWAGEN LEASING E3R+0.45% 06-07-21	EUR	10 000 000	10 010 000,00	1,21
TOTAL ALLEMAGNE			44 908 282,13	5,41
ESPAGNE				
NT CONS FIN E3R+0.6% 20-05-21	EUR	8 000 000	8 018 346,22	0,97
TOTAL ESPAGNE			8 018 346,22	0,97
ETATS-UNIS				
MCKESSON 0.625% 17-08-21	EUR	7 000 000	7 056 310,68	0,85
TOTAL ETATS-UNIS			7 056 310,68	0,85
FRANCE				
ACCOR 2.625% 02/21	EUR	16 400 000	16 822 736,89	2,02
ALD E3R+0.34% 26-02-21 EMTN	EUR	5 000 000	5 002 300,00	0,60
CHRI DIOR 0.75% 24-06-21	EUR	17 900 000	18 002 510,60	2,17
COFIROUTE 5%240521	EUR	7 000 000	7 361 612,33	0,89
FRAN E3R+0.57% 28-06-21	EUR	14 800 000	14 828 215,38	1,78
ILIAD 0.625% 25-11-21	EUR	7 500 000	7 533 765,41	0,91
LVMH MOE 1.0% 24-09-21 EMTN	EUR	5 764 000	5 819 460,73	0,70
RENAULT CREDIT INTL BANQUE E3R+0.65% 12-04-21	EUR	15 000 000	15 015 150,00	1,80
VILOGIA STE ANONYME D HLM E3R+0.6% 08-10-21	EUR	30 000 000	30 051 892,66	3,62
TOTAL FRANCE			120 437 644,00	14,49
IRLANDE				
FCA BANK SPA IRISH BRANCH E3R+0.33% 17-06-21	EUR	9 050 000	9 059 502,50	1,09
FCA CAPI 1.25% 21-01-21 EMTN	EUR	3 000 000	3 036 400,66	0,37
TOTAL IRLANDE			12 095 903,16	1,46
ITALIE				
INTE E3R-4+1.0% 31-03-21	EUR	5 000 000	5 004 318,06	0,60
ISPIM 0 02/28/21	EUR	16 100 000	16 122 044,62	1,94
TOTAL ITALIE			21 126 362,68	2,54
LUXEMBOURG				
INTE BANK LUXEMBOURG E3R+0.75% 26-09-21	EUR	20 000 000	20 050 008,89	2,42
TOTAL LUXEMBOURG			20 050 008,89	2,42
PAYS-BAS				
DAIMLER INTL FINANCE BV 0.25% 09-08-21	EUR	2 000 000	2 009 761,10	0,24
DAIMLER INTL FINANCE BV E3R+0.3% 11-05-22	EUR	7 000 000	7 014 980,00	0,84
GEMALTO 2.125% 23-09-21	EUR	2 880 000	2 928 196,21	0,35
TOTAL PAYS-BAS			11 952 937,31	1,43
SUEDE				
SCANIA CV AB E3R+0.5% 10-12-21	EUR	6 000 000	6 012 960,00	0,72
TOTAL SUEDE			6 012 960,00	0,72
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			251 658 755,07	30,29
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			251 658 755,07	30,29
Titres de créances				

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé				
FRANCE				
AGACHE ZCP 24-03-21	EUR	5 000 000	5 003 978,66	0,60
ALTA E3R+0.55% 05-08-21	EUR	25 000 000	25 043 687,50	3,02
ALTAREIT E3R+0.8 030621	EUR	16 000 000	16 043 531,56	1,93
AUCHAN HOLDING SA 020221 FIX 0.0	EUR	20 000 000	20 001 399,12	2,41
BELLON SA 050221 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 999 991,43	0,61
BELLON SA 250321 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 999 790,55	1,20
CRED D E3R+0.33% 21-06-21	EUR	2 650 000	2 653 539,15	0,32
FAURECIA 050121 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 999 709,85	1,20
FAURECIA 180121 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 998 989,50	2,41
FINANCIERE MAR 090221 FIX 0.0	EUR	35 000 000	35 002 905,69	4,22
GROUPE EIFFAGE 310122 E3R+0.65	EUR	23 500 000	23 540 925,25	2,83
HAVAS SA 290121 FIX 0.0	EUR	23 500 000	23 503 692,69	2,83
ILIAD SA 101221 FIX 0.0	EUR	6 000 000	6 012 205,94	0,73
ITM ENTREPRISES 250121 FIX 0.0	EUR	30 000 000	29 997 200,26	3,61
KORIAN SA 140121 FIX 0.0	EUR	20 000 000	20 000 657,24	2,40
KORIAN SA 260221 FIX 0.0	EUR	5 000 000	5 000 544,77	0,60
NEXITY 080321 FIX 0.0	EUR	7 000 000	6 999 531,72	0,84
SAVENCIA SA 030321 FIX 0.0	EUR	25 000 000	25 006 536,81	3,01
SOCIETE BIC 230321 FIX 0.0	EUR	5 000 000	5 000 857,63	0,60
SOCIETE BIC 290321 FIX 0.0	EUR	5 000 000	5 000 910,10	0,60
SOCIETE DES AU 201021 FIX 0.0	EUR	15 000 000	15 045 833,39	1,81
SOFIPROTEOL 280121 FIX 0.0	EUR	5 000 000	5 000 048,75	0,61
STEF 150121 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 999 883,33	1,20
VICAT SA 080321 FIX 0.0	EUR	4 500 000	4 500 276,46	0,54
VICAT SA 090321 FIX 0.0	EUR	5 000 000	5 000 310,41	0,60
VICAT SA 150221 FIX 0.0	EUR	3 000 000	3 000 137,68	0,36
VILOGIA STE ANONYME D HLM 070121 FIX 0.0	EUR	13 000 000	13 000 192,84	1,56
TOTAL FRANCE			354 357 268,28	42,65
SUEDE				
SCANIA CV AB 081221 FIX 0.0	EUR	10 000 000	10 006 955,08	1,21
TOTAL SUEDE			10 006 955,08	1,21
TOTAL Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé			364 364 223,36	43,86
Titres de créances non négociés sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
VOLKSWAGEN LEASING GMBH 041121 FIX 0.0	EUR	5 000 000	5 002 489,82	0,60
VOLKSWAGEN LEASING GMBH 060921 FIX 0.0	EUR	10 000 000	10 004 619,19	1,20
VOLKSWAGEN LEASING GMBH 070621 FIX 0.0	EUR	20 000 000	20 007 137,52	2,41
TOTAL ALLEMAGNE			35 014 246,53	4,21
ETATS-UNIS				
OTIS WORLDWIDE CORPORATIO 070621 FIX 0.0	EUR	2 000 000	2 002 749,55	0,24
TOTAL ETATS-UNIS			2 002 749,55	0,24
LUXEMBOURG				
ITT INDUSTRIES LUXEMBOURG SARL 220121 FIX 0.0	EUR	10 000 000	10 000 542,53	1,20
TOTAL LUXEMBOURG			10 000 542,53	1,20
PAYS-BAS				

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
AMADEUS FINANCE BV 080221 FIX 0.0	EUR	25 000 000	25 002 290,23	3,01
ENEL FINA INTL NV ZCP 26-01-21	EUR	25 000 000	25 005 817,33	3,01
TOTAL PAYS-BAS			50 008 107,56	6,02
TOTAL Titres de créances non négociés sur un marché réglementé ou assimilé			97 025 646,17	11,67
TOTAL Titres de créances			461 389 869,53	55,53
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
GROUPAMA ENTREPRISES IC	EUR	17 600	39 842 528,00	4,80
GROUPAMA TRESORERIE IC	EUR	420	16 831 840,20	2,03
Ostrum ISR EONIA 6-12 MOIS I	EUR	2 500	25 997 250,00	3,13
TOTAL FRANCE			82 671 618,20	9,96
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			82 671 618,20	9,96
TOTAL Organismes de placement collectif			82 671 618,20	9,96
Créances			31 899,10	0,00
Dettes			-24 288 903,02	-2,92
Comptes financiers			59 357 224,73	7,14
Actif net			830 820 463,61	100,00

Action PALATINE INSTITUTIONS	EUR	325 944	2 548,966	
------------------------------	-----	---------	-----------	--

PALATINE INSTITUTIONS

Société d'Investissement à Capital Variable

42, rue d'Anjou
75008 Paris

Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos
le 31 décembre 2020

PALATINE INSTITUTIONS

Société d'Investissement à Capital Variable

42, rue d'Anjou
75008 Paris

Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos
le 31 décembre 2020

A l'assemblée générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé

Paris-La Défense, le

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés


Sylvain GIRAUD